



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 mars. — On lit dans le *Courier* :

« Il paraît qu'il existe un malentendu dans ce qui a été dit de la conduite de lord John Russell, relativement à sa motion sur l'église d'Irlande. Nous sommes assurés que le noble lord a changé d'intention sur les instances de quelques membres, qui cependant appuient le plus énergiquement cette motion, et entr'autres de MM. O'Connell et Scheil, qui ont trouvé que l'on devait avoir entendu le rapport de la commission nommée par le ministre précédent avant d'avoir recours à la motion. Il est certain que le rapport sera favorable au but de sa motion, et, par conséquent, l'ajournement ne peut qu'assurer son succès; dans tous les cas, l'ajournement ne sera que de quelques jours. »

On lit dans le même journal, que l'on assure que lord Londonderry a renoncé à sa nomination d'ambassadeur à St.-Petersbourg. C'est un nouvel hommage rendu au pouvoir de la chambre des communes et lui reconnaître le droit de contrôler les nominations diplomatiques.

Le *Standard* dit qu'il n'est pas à même de confirmer ou d'infirmer en ce moment ce bruit. Il pense toutefois qu'on doit attribuer cette démission au désir d'éviter aux ministres des difficultés dans la chambre des communes.

Dans la séance d'avant-hier de la chambre des communes, lord Stanley avait insisté avec les membres de l'opposition pour que la nomination de lord Londonderry n'eût point lieu. A ses yeux cet acte aurait décrédité le ministère.

— Le marquis de Londonderry a eu hier et aujourd'hui des entrevues avec le duc de Wellington et sir Robert Peel.

— Sir R. Peel a donné avant hier un dîner parlementaire à plusieurs membres de la chambre des communes.

— Le dîner qui doit être donné le 28 à lord J. Russell par les membres de la chambre des communes partisans de la réforme, ne comprendra pas seulement les membres qui formaient la majorité mémorable lors du choix du président et du vote de l'amendement à l'adresse, mais plusieurs autres de personnages distingués qui étaient absents soit dans les provinces, soit sur le continent, au moment où le parlement fut ouvert. (M. Chr.)

— Le premier rapport de la commission pour la réforme de l'église paraîtra dans un jour ou deux.

On a dit que les partisans de la réforme de Birmingham ont commencé la réorganisation de l'union politique. Déjà près de mille signatures ont été recueillies sur l'appel du conseil central qui invite les anciens membres de reprendre leurs travaux. On prévoit que, dans huit jours, plus de 3,000 signatures seront obtenues. (Birmingham Jr.)

— Il y a en Angleterre 12,503 contribuables soumis à la taxe sur la drèche, en Ecosse 1139, en Irlande 383. Le nombre total de poursuites qui ont eu lieu en 1831, a été de 610, en 1832 de 688, en 1833 de 690, en 1834 de 614.

— Le comte Pozzo di Borgo a reçu mercredi, lorsqu'il assistait à un dîner donné par M. Rothschild, la nouvelle de la mort de sa nièce, décédée pendant son voyage de St.-Petersbourg à Londres, où elle devait venir faire les honneurs de l'ambassade, le prince n'étant pas marié.

— Le *Sun* annonce que la duchesse de Gordon a été volée de tous ses diamans qui s'élevaient à une valeur de cent mille livres sterling, deux millions et demi de francs.

— Il résulte de l'état des finances de l'année dernière, communiqué au parlement, que les revenus se sont élevés à 46,509,866 livres sterling, et les dépenses à 44,901,700 livres sterling, ce qui donne un excédant de recette de 1,609,154 liv. s. Les journaux réformistes attribuent ce résultat favorable à la sage administration du dernier ministre qui avait à lutter contre les fortes réductions introduites dans diverses taxes.

— On écrit de Lisbonne, 2 mars :

Depuis les débats auxquels a donné lieu la nomination du maréchal de Saldanha à l'ambassade de France, la chambre des députés s'est occupée de plusieurs projets de loi parmi lesquels on remarque ceux ayant pour objet de restreindre la peine de mort à un très petit nombre de cas; d'autoriser le mariage des prêtres; de faciliter la naturalisation des étrangers; d'indemniser les citoyens qui ont été molestés ou dont les intérêts ont été lésés par le gouvernement despotique de don Miguel.

La proposition faite à la chambre des députés de solliciter la dissolution des cortès a été rejetée.

M. de Saldanha qui avait signé cette requête, a parlé pour la soutenir. Au contraire, un autre des signataires, M. J. B. de Souza, a déclaré franchement qu'il avait été induit en erreur, et qu'il voterait contre la demande de dissolution.

M. de Saldanha a publié dans l'*Avant-Garde* une note où il déclare à ceux qui s'étonneraient qu'il ait accepté une ambassade après avoir refusé, et, plus d'une fois un ministère même, qu'il n'a aucunement abandonné ses principes, et que le seul motif qui l'a décidé à se charger des fonctions diplomatiques dont il s'agit, est l'intime conviction qu'il a de pouvoir être plus utile dans cette position que dans toute autre, à la cause des libertés publiques et à celle de la reine.

M. de Saldanha a dit qu'il ne partira pour Paris que vers la fin d'avril, c'est à peu près l'époque où la session des cortès sera close. Son départ débarrassera le ministère d'un rude adversaire; car ce maréchal est, ou passe au moins pour être le chef de l'opposition de la seconde chambre. On assure que le général Rodil est à Lisbonne.

Le projet de loi pour autoriser les prêtres et les religieuses à se marier, a été aussi rejeté, en ce qui concerne les prêtres, de crainte de choquer les préjugés du peuple; mais les religieuses sont libérées de leurs vœux.

— On mande des Indes-orientales, que le prince de Joudpoure, qui faisait la guerre aux Anglais, vient de se soumettre; il a signé un traité par lequel il s'engage à payer les arriérés du tribut et à fournir un contingent de troupes. Son armée a été envoyée contre les naturels qui dévastaient les frontières.

— On a reçu à Canton, une proclamation de Pékin qui suspend le vice-roi ou gouverneur de ses fonctions et le prive de sa plume de paon. (C'est sans doute une marque honorifique.) Il a encouru cette punition, y est-il dit, pour avoir fait sortir du fleuve deux petits vaisseaux anglais.

FRANCE.

Paris, le 17 mars. — On assure que M. le ministre de l'intérieur vient de donner des ordres pour que les accusés politiques, à la suite des troubles d'avril, qui se trouvent détenus dans divers prisons du royaume, soient immédiatement dirigés sur Paris. Ainsi, il n'est plus question d'amnistie; le ministère veut absolument le procès, et en assume sur lui toutes les conséquences, même celle de son impossibilité.

— Un détachement de 120 gardes municipaux est parti hier pour aller former l'escorte des prévenus républicains de Lyon. Ce détachement voyage en poste.

— Le *Constitutionnel* annonce comme première preuve de défiance du cabinet reconstitué, envers M. Thiers, que M. de Gasparin, préfet du Rhône, et ami de M. Guizot, est nommé sous-secrétaire d'état de l'intérieur, et considère cette nomination comme une sorte de surveillance imposée au ministre par la doctrine. (Corr. part.)

— Le *Journal des Débats* fait un pompeux éloge du nouveau président du ministère, M. de Broglie.

Mais dans son article, il laisse percer tout son désappointement de la manière dont se sont terminées les interpellations. Pour le masquer de son mieux, il prétend que la chambre n'a point accueilli avec faveur le discours de M. Barrot, et que, sans vouloir qu'aucun ministre répondit, elle a passé à l'ordre du jour. Si un ministre avait eu le dernier la parole, cette feuille ne manquerait pas de dire que la chambre avait été convaincue par ses raisons; mais, en général, comme elle est destinée à éblouir et non à raisonner, il ne faut pas lui en demander davantage.

— Il y a eu ces jours derniers une mutinerie dans les casernes de la capitale. La cause était que, depuis quelque temps, on avait substitué au pain de munition un biscuit d'invention récente, et qu'on persévérait dans ce nouveau mode de nourriture, malgré le dérangement qu'il avait occasionné dans la santé du soldat. Enfin, le gouvernement ayant rendu le pain de munition, la paix a été signée. Cependant, aujourd'hui à midi, le 6^e, qui s'était signalé dans cette affaire, a passé aux Tuileries une revue de départ, et quittera la capitale cette semaine.

— La discussion continue, à la chambre des députés, sur la responsabilité des ministres. On est encore au premier article ainsi conçu :

« Les actes émanés du roi dans l'exercice de l'autorité royale ne sont exécutoires que sous la responsabilité d'un ministre. Quiconque fait exécuter un acte émané du roi, non contresigné par un ministre, est personnellement responsable de cette exécution. Chaque ministre est responsable des actes par lui contresignés. Tous les ministres sont collectivement responsables des mesures générales du gouvernement auxquelles ils ont concouru. »

— On écrit de Toulon, le 11 mars :

« L'escadre des Etats-Unis, rassemblée aux îles Baléares, se compose de deux vaisseaux, deux frégates, une corvette et un brick. La réunion des forces navales américaines dans un port de la Méditerranée, donne à penser dans les circonstances actuelles, qu'on n'est pas sans crainte contre la France. Cette conduite cache des projets qui n'échappent pas à notre gouvernement puisqu'il a expédié une frégate à Mahon pour observer les mouvements de l'escadre et en donner promptement connaissance. C'est à la *Bellone* qu'on a confié cette mission, et cette frégate a ordre de prolonger son séjour dans ce port jusqu'au départ de l'escadre de l'Union. Les Etats-Unis ont voulu, par cette démonstration, appuyer leur réclamation auprès de la France. C'est une espèce de menace. La présence de ces vaisseaux inquiète d'ailleurs un peu le commerce, et les Américains disent qu'ils attendent de nouveaux bâtimens. »

— Deux sœurs, natives des environs de Saint-Pol (Pas-de-Calais), avaient pris le voile ensemble, avant la révolution. Sorties du couvent, elles continuèrent de vivre réunies et n'avaient qu'une crainte, celle de mourir l'une avant l'autre. Elles avaient ainsi dépassé l'âge de 80 ans, lorsqu'elles sont tombées malades toutes deux le même jour; le *Propagateur* rapporte qu'elles furent administrées le même jour aussi, et que peu de temps après elles s'endormirent ensemble du sommeil éternel. Une même tombe a réuni les deux sœurs.

— L'administration des postes a fondé, avec le commerce de Marseille, une grande compagnie pour l'établissement de bateaux à vapeur perfectionnés dans toute la Méditerranée. Les nombreux paquebots les mettront tous en rapport avec Marseille, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, Constantinople, Smyrne, Alexandrie, Tunis, Alger et Tripoli. Les trois premiers paquebots, le *Duc d'Orléans*, le *Marseillais* et l'*Algérien*, seront dirigés sur Alger.

— Le licenciement par anticipation des sous-officiers et soldats dont le temps de service expire à la fin de la présente année, vient d'être ordonné par M. le ministre de la guerre. La moyenne proportionnelle des hommes congédiés, est, pour les régimens d'infanterie, de 90 à 100, et d'un peu plus de moitié de ce nombre pour la cavalerie. Un congé provisoire, qui sera plus tard échangé contre un congé définitif, est délivré à chacun de ces hommes. Ils entrent nécessairement dans la réserve jusqu'à leur libération définitive.

— Nous allons voir, à la belle saison, la Seine couverte de bateaux à vapeur; on en construit, sur tous les points de la capitale, de toutes les dimensions et de toutes façons. D'un autre

ôté, plusieurs sociétés sont formées afin d'exploiter la navigation sur ce fleuve depuis Melun jusqu'au Havre par le moyen de services réguliers.

— On lit dans la *Revue du Théâtre*, une lettre de M. Ch. Nodier, qui renferme le fait curieux que voici :

« On m'avait arraché la demande d'une place de com-pense au directeur des chœurs de l'opéra. Ma lettre probable-ment mal tournée, lui ayant donné lieu de croire que je sollicitais pour moi, il m'a fait la grâce de m'écrire que le cadre des chœurs étant complet, le sieur Charles Nodier ne pouvait y être admis. La pièce est dans mes mains, et il est probable que le refus qu'elle m'annonce aura été consigné dans les registres de l'administration, qui démon-teront éternellement que j'ai sollicité sur mes vieux jours mon début de figurant dans l'emploi des Nymphes ou des Amours. »

— M. Zaleski, capitaine polonais, était cité avant hier devant la 6^e chambre sous la prévention d'avoir fait usage d'un faux passeport, et d'avoir pénétré sur le territoire français après en avoir été expulsé une première fois par ordre ministériel. Il a été condamné à un mois de prison.

— La vente des tableaux de galerie et de chevalet du cé- lèbre peintre David, qui s'est faite mercredi dernier, après trois jours d'exposition publique, a produit un peu moins de 24,000 francs pour les seize articles détaillés au catalogue. Le *Mars désarmé par Venus et les Grâces* a été adjugé au prix de 6000 francs; et le *Marat expirant dans sa baignoire* à 4500 francs. Une toile, extraite de la grande composition du *Serment du jeu de paume*, où quatre têtes seulement sont peintes, celles de Mirabeau, Barnave, Dubois de Crancé et du père Gérard, a été vendue 2400 francs. Enfin, les douze grands livres de croquis, composés d'études d'après des bas-reliefs antiques, de figures d'après l'antique, des paysages, presque tous sites d'Italie, et de calques, ont été livrés au prix de 2592 francs.

— Une démarche, à tous égards honorable pour M. le préfet de la Dordogne, a été faite jeudi dernier par les réfugiés polonais du dépôt de Périgueux. Reconnaissans des soins et des égards dont ils n'ont cessé d'être l'objet de la part de se magistrat, ils se sont rendus à l'hôtel de la préfecture pour lui offrir une bague en or portant ces inscriptions : *A. M. Romieu, les Polonais reconnaissans!* (4 mars 1835).

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Mina, arrivé dans l'Ulzama, a rencontré le 12. à Lizaso, Zumalacarréguy, venu des Amescuas à la tête de 9 bataillons, auxquels s'étaient joints les cinq qui bloquaient Elisondo.

« Une affaire sérieuse s'est aussitôt engagée. Les carlistes ont été repoussés sur tous les points.

« Mina est arrivé le même jour à Legasa près St. Estevan, et s'est rendu sur le champ à Elisondo.

« Jaureguy était le 12 à Lesaca. Il a dû rejoindre Mina. »

— La vallée d'Ulzama est située au nord-ouest de Pampelune, entre celle des Amescuas et celles du Bastan, où l'on sait que se trouve Elisondo.

Depuis quelque temps, les carlistes font les plus grands efforts pour s'emparer d'Elisondo; mais nous voyons à chaque fois le général Mina déjouer leurs projets par des mou- vemens qui ont pour résultat le déblocage et la conser- vation de ce point important.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 18 MARS.

La chambre s'est occupée aujourd'hui de la dis- cussion de la loi sur les remplaçans. M. Seron a présenté une disposition additionnelle, ainsi con- çue : « A l'avenir les hommes mariés avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle leur classe appartient, n'obtiendront plus l'exemption de service si le mari- age est contracté avec une femme âgée de plus de 50 ans. » M. d'Hoffschmidt s'est élevé contre l'exemp- tion des fils uniques de parens riches sans les obliger à se faire remplacer.

— Le sénat a adopté hier les projets de loi sur les barrières et a procédé ensuite à la nomination au scrutin des commissions chargées d'examiner le projet de loi relatif aux miliciens, et le budget des finances.

— LL. MM. étant en grand deuil pour un mois par suite de la mort de S. M. l'empereur d'Autriche, les concerts qui devaient avoir lieu prochainement à la cour sont retardés.

— Nous apprenons que plusieurs fabricans de cot- ton, de Bruxelles, qui, dans leur interrogatoire

devant la commission d'enquête, avaient adhéré au projet de loi présenté par les députés des Flan- dres, ont remis à la commission d'industrie un mé- moire dans lequel ils déclarent renoncer à la *pro- tection tarifaire* comme ne pouvant produire d'heu- reux résultats, et demandent la prohibition *pure et simple* pour tous les tissus de cotons ou mélan- gés de coton. Ils adoptent pour ce qui concerne les cotons filés, la proposition des députés des Flandres.

— C'est demain jeudi, à 10 heures, que se réunit au Waux-Hall l'assemblée des actionnaires de la Banque de Belgique, pour procéder au choix des candidats aux places d'administrateurs.

— La *Gazette de Cologne* contient sous le titre *route en fer de Cologne à Anvers*, ce qui suit : La confiance qu'on a ici dans l'exécution prochaine de cette entreprise si importante pour l'Allemagne, est démontrée par une publication que notre cham- bre de commerce a adressée ces jours-ci aux habi- tans de Cologne, pour les inviter à prendre part à cette entreprise.

— Au commencement du mois de mai prochain, époque où la section du chemin de fer entre Bruxelles et Malines sera entièrement terminée, un service de diligences y sera établi; il correspondra avec un autre qui conduira les voya- geurs de Malines à Anvers au moyen de voitures ordinaires, de manière que la moitié de la route sera faite par des dil- igences tirées à la remorque au moyen de machines loco- motives, et l'autre moitié par des diligences attelées; on calcule que le trajet entre Bruxelles et Anvers pourra se faire de cette manière en moins de trois heures: aujourd'hui on met cinq heures à le parcourir. Voici comment le ser- vice sera monté: Les diligences faisant le service sur le chemin de fer s'arrêteront près du canal de Malines à Lou- vain, à une petite distance de la première de ces villes; un ponton transportera les voyageurs sur la rive opposée du ca- nal où une autre diligence les prendra et se mettra immédia- tement en route pour sa destination.

— La haute cour militaire vient d'être saisie d'un jugement rendu par le conseil de guerre de la province de Liège, qui a acquitté un militaire du chef de blessures faites en duel.

LIEGE, LE 19 MARS.

(Correspondance particulière.)

Bruxelles, le 16 mars 1835.

Je ne vous entretiendrai pas aujourd'hui des der- nières discussions de la chambre des représentans. On fait payer bien cher à M. Ernst les paroles passionnées qu'il n'a pas craint de faire entendre lorsqu'il siégeait sur les bancs de l'opposition. Je ne veux pas m'appesantir sur les réflexions que fait naître un pareil rapprochement. Le savant juris- consulte sait mieux que moi ce qu'on entend par *la loi du talion*. Il n'ignore pas non plus ce qui est écrit dans l'évangile, au besoin, l'abbé de Foëre pourrait le lui rappeler. Quoiqu'il en soit, tout le monde doit condamner et condamne la forme bru- tale des récriminations dont M. Ernst est l'objet. Comme l'a remarqué l'honorable M. d'Hoffschmidt, ces interpellations anti-parlementaires compromet- tent la dignité de l'assemblée, et courent risque de dépopulariser le gouvernement représentatif. Plusieurs personnes n'hésitent pas à attribuer en partie ces fréquens écarts de tribune, à la faiblesse du président. M. Raikem, malgré les meilleures intentions du monde, et sans doute à cause même de la douceur de son caractère, se laisse entraîner à trop de condescendance. Ses scrupules outrés d'impartialité lui font méconnaître les droits dont il est investi. Jamais, quoiqu'il arrive, il n'use de ses prérogatives pour rappeler un orateur à l'ordre, ou le renfermer dans les limites de la discussion. Aussi, Dieu sait ce qui en résulte! Quelle confu- sion, quelles déviations de toutes les règles, quel mépris de toutes les convenances! Tout est permis et le premier venu peut attaquer les intentions, ou- trager les personnes, calomnier la royauté, sans craindre qu'un *halte là* vienne l'interrompre dans ses mouvemens d'éloquence; règlement, constitu- tion, bienséances, rien n'est respecté. Et pourtant, que de tempêtes seraient évitées, si le président savait intervenir à propos! Un mot d'autorité en temps opportun, et voilà que nos aigles ont les ailes

coupées, comme dirait M. de Mérode. Il est vrai que pour agir il faudrait que le président fût sûr de l'appui de la majorité, et dans ces circonstan- ces la majorité est elle-même assez peu résolue.

Pourquoi donc n'est-il pas permis à M. Raikem d'emprunter à son confrère de France une moi- tié de sa fermeté, ou si l'on veut, de l'autorité qu'il puisse dans la chambre elle-même; celui-là plaisante pas avec ses devoirs; peu lui importent les réclamations intéressées des discoureurs *quand même!* En deux mots il vous tranche le *mand* gordien. Dans ses mains, le règlement, c'est l'é- pée d'Alexandre. Vous avez vu peut-être, dans les journaux de Paris, il y a trois jours, comme il vous avait admonesté un monsieur Gaugier ou Gaugier, je ne sais pour quelles plaisanteries de bas-étage; pour des plaisanteries, entendez-vous? Je vous le demande, que ferait M. de Robaulx avec un pareil homme? M. de Robaulx forcé de s'ex- primer convenablement, ce serait piquant, n'est-ce pas? Et ici nous ne parlons encore que du lan- gage, que de la forme; que serait-ce si nous nous occupions du *fond*? Hélas! convenez-en, la cham- bre serait bien heureuse si elle n'avait que des messieurs Gaugier....

Laissons la chambre et venons aux nouvelles du jour.

On attend incessamment l'envoyé du Saint-Siège. Il paraît que cet envoyé n'aura pas, comme on l'a dit dans les journaux, le titre de *nonce* ou de *lé- gat*. Depuis que le roi de France a cessé d'être *le fils aîné de l'église*, et *majesté très-chrétienne*, il n'y a même à Paris qu'un simple chargé d'affaires. Quant à nous, nous serons mieux traités; on dit que nous recevrons un internonce, en d'autres ter- mes, un ministre plénipotentiaire; en route donc un ministre plénipotentiaire belge, pour la capi- tale du monde chrétien; politesse pour politesse. Je ne sais, si, par la même occasion, on enverra des chargés d'affaires à Naples et à Turin. Quant à Modène, je ne conseille à personne d'y montrer la cocarde belge. Il est douteux qu'elle y trouve meilleur accueil que les trois couleurs françaises. Je suis persuadé pour ma part que, fût-elle mal reçue, la Belgique n'en mourrait pas. La révolution de Juillet n'a pas péri pour avoir été maltraitée par le princillon Joseph III ou François IV (qui me dira son nom?) je le sais; je sais aussi que les ministres de Louis-Philippe et les membres des chambres se sont bornés à répondre qu'ils ne ré- pondraient pas; mais chez nous les choses se passe- raient-elles ainsi?

Allons donc, et que deviendrait l'*honneur na- tional* s'il vous plait? Ne voyez-vous pas d'ici l'oppo- sition s'émouvoir, s'agiter sur ses bancs, bondir et se *tordre*, comme dit notre poète Weustenraad? Voilà M. Gendebien qui s'écrie que le gouverne- ment a reçu un *soufflet*, que le pays outragé exige une réparation éclatante; M. Julien lance des feux d'artifices tout éblouissans d'épigrammes; M. de Brouckere recourt à son artillerie de sarcasmes; M. Dumortier tout éperdu fait un appel aux hom- mes de Septembre et M. de Robaulx un *manifeste* à l'Europe entière, comme en 1831. De compte-fait, dix séances perdues et vingt discours d'opposition! Dieu nous en garde!!

J'oubliais de vous dire que, s'il faut en croire certains bruits de salon, le poste de ministre en Italie serait destiné à M. Hipp. Vilain XIII, mem- bre de la chambre des représentans, et qu'il ne faut pas confondre avec M. Charles Vilain XIII, gou- verneur de la Flandre Orientale.

Vous avez vu que le correspondant belge de la *Gazette d'Augsbourg* annonce que M. Rotschild de- mande à être autorisé par notre gouvernement à émettre en échange de 10 millions de rentes bel- ges qu'il rachèterait, des certificats de rentes, por- tant intérêt de 3 p. 1/2; les 2 p. 1/2 restans, se- raient employés, en tout ou en partie, à payer les primes d'une loterie qu'on établirait entre les n^{os} de ces certificats. Cette nouvelle est vraie, seule- ment ce sera la banque ancienne qui fera cette opéra- tion. M. Rotschild paraît avoir grand appétit de toutes nos grandes opérations financières et indus- trielles: il porte à la Belgique, sous ce rapport, une affection toute particulière, qui n'est pas de mauvais augure pour notre avenir, vu la perspicacité

...cité connue du Napoléon des banquiers. Vous savez qu'il ne s'est point borné à se charger de nos emprunts; mais qu'il est lié pour plusieurs opérations avec notre ancienne banque, qu'il a de grands intérêts dans la banque nouvelle, et dans la société de commerce de M. Mecus, qu'il est directeur M. de Brouckere à la monnaie et associé à l'entreprise belge de la canalisation de l'Oise en France.

On assure que le ministre de l'intérieur n'a accordé à notre régence, qu'une partie de la somme qu'elle avait demandée pour les frais de premier établissement et pour les frais annuels d'une académie de dessin, peinture, sculpture, architecture, gravure et ciselure. Cette circonstance fait craindre qu'on ne puisse organiser cet établissement sur des bases aussi larges que celles qui avaient été arrêtées par notre conseil de régence.

— Un avis favorable à la suppression de la rue de la Pommelette a été transmis au gouvernement par les états-députés.

— Notre chambre de commerce s'est prononcée contre la demande des cotonniers d'établir la prohibition.

— Le 12 de ce mois, un bateau appartenant à M. Briard, de Bruxelles, chargé de 250,000 livres de fer, s'est brisé contre l'une des piles du pont de Huy. La perte est estimée à 20,000 fr. Les deux bateillers ont été sauvés.

— Le nommé Gabert, pédicure, domicilié à Liège, inculpé de complicité dans la banqueroute frauduleuse du nommé Langhem, a été déchargé de cette prévention par la chambre des mises en accusation de Bruxelles. Langhem a été renvoyé devant la cour d'assises du Brabant.

— On lit dans la *Gazette van Gend*: « Les ouvriers de la fabrique de coton de M. de Bast-de-Hert, en cette ville, ont quitté la semaine passée leur ouvrage, non pour cause de diminution de salaire, mais parce qu'ils demandaient une augmentation sous le prétexte que leur travail avait été aggravé. Il est cependant vrai que les ouvriers de la fabrique de M. de Bast-de-Hert n'ont pas beaucoup de raisons de se plaindre. Plusieurs d'entre eux occupent deux métiers; ils travaillent jusqu'à dix heures du soir; et vient un jour de fête, ils travaillent toute la nuit, de manière qu'ils ne perdent pas leur temps et gagnent.

— On écrit de La Haye, 17 mars:

« Hier, S. A. R. le prince d'Orange accompagné de son fils puîné, le prince Alexandre, est parti pour le quartier-général de Tilbourg. Il y a longtemps que les défenseurs de la patrie attendaient avec impatience le désir de revoir leur chef si heureusement échappé à un grand danger. »

— On mande de Kalisch que les préparatifs pour les manœuvres militaires qui y auront lieu dans le courant de l'année, ainsi que pour la réception des hauts personnages, sont poussés avec activité. Près de Biskujuce-Smolone, sur la ligne des frontières, on a déjà tracé un camp d'une demi-lieue de longueur. Le camp qui sera construit en grandes tentes, sera encore achevé avant la fin de juillet. (*Gazette d'Etat de Prusse.*)

— On sait que quelques tribus hébraïques, plus ou moins indépendantes, se sont maintenues depuis longtemps en Arabie; mais nous apprenons aujourd'hui, par le capitaine Owen, qui avait la mission d'explorer les côtes méridionales, qu'un israélite y a fondé une nouvelle souveraineté, et s'est élevé au rang de sultan de Morbut et de Dschoffar. On l'appelle Mohamed Bin-Akel. Il a employé ses richesses à acheter 1000 Nubiens, les a exercés au métier des armes et s'est emparé de toute la côte de Fortac jusqu'à Ganew et Hadramaout.

— Un des quartiers les plus peuplés de Paris vient d'être témoin d'un suicide d'un nouveau genre. Un jeune homme de 22 ans s'est donné la mort avec une décoction de pierre infernale: voici la singulière lettre qu'on a trouvée sur sa table de nuit:

« Je meurs dans la religion catholique; je lègue à mon père et à ma mère ma dépouille mortelle, regrettant qu'ils aient laissé grandir et se développer une créature d'une conformation aussi désagréable que leur fils. Doué des facultés les plus expansives et les plus tendres, ma figure a toujours fait peur aux femmes. Je vais chercher dans les lieux une société qui ne s'effarouche pas à mon aspect; car j'imagine que, débarrassée de son enveloppe charnelle, mon âme n'effraiera pas les habitants de l'autre monde. » Signé J. F.

— Le *Nouvelliste du Limbourg* parle d'une espèce de malfaiteurs qui ont beaucoup d'analogie avec les piqueurs de Lyon. C'est particulièrement dans la commune de Lummen que les *knippers* (découpeurs) s'amuse à découper, au moyen de petits ciseaux, les vêtements des personnes qui leur paraissent avoir trop bien soigné leur toilette.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de M. le gouverneur en date du 12 de ce mois, pris ensuite de l'arrêté royal du 30 novembre 1833, qui autorise l'élargissement de la rue de la Casquette et son prolongement jusqu'au quai de la Sauvenière.

Considérant que les démarches faites auprès de M. Deghysels pour obtenir à l'amiable la cession du jardin dont il est propriétaire et qui doit être occupé par la nouvelle communication, ont été infructueuses et qu'il ne reste plus que la voie légale de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Vu la loi du 8 mars 1810 qui prescrit les formalités à remplir dans ce cas. Arrêtent:

Le plan terrier de la propriété particulière dudit M. Deghysels avec le procès-verbal d'évaluation de ladite propriété, restera déposé pendant huit jours au secrétariat de la régence pour que la partie intéressée vienne en prendre communication dans le délai de huitaine qui courra à partir de l'avertissement qui lui en sera donné.

Le présent arrêté sera publié par la voie des journaux, affiché tant à la porte principale de l'hôtel de ville qu'à celle de l'église de Saint-Jean Évangéliste, et notification en sera faite à M. Deghysels contre récépissé.

A l'Hôtel de Ville, le 16 mars 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ÉTAT-CIVIL DE LIEGE, Du 18 MARS.

Naissances: 4 garçons, 1 fille.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 1 homme, savoir: Jean Jh. Bury, âgé de 38 ans, armurier, faubourg Saint Léonard, célibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi 19 mars, 10^e représentation du 7^e mois d'abonnement, le *Nouveau Seigneur*, opéra en un acte, paroles de M. Creuzé Delessert, musique de Boyeldieu, précédé par la *Grande Dame*, vaudeville en deux actes de M. Bayard. Le spectacle sera terminé par *Elise ou un premier amour*, drame vaudeville en trois actes de MM. Bayard et Vanderbuch.

Lundi 22 mars, la 9^e représentation de GUSTAVE III ou le *Ball masqué*.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BELLE VENTE

DE

PLANTES ET ARBUSTES.

A la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, vendredi prochain, 20 courant, à 2 1/2 heures de relevée, consistant en 65 espèces de camélia, la plupart blanches et en boutons, magnolia, rosiers de Bengale, arbustes d'orangerie, arbustes verts, de pleine terre pour jardin anglais, etc., etc.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

ELIBOTTES, EPERLANS et ANCHOIS, chez PERET, rue Ste. Ursule.

Cabilleaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste. Ursule

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

ANCHOIS nouveaux, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain Pont

Cabilleaux, Rivets, Elibottes, Flottes, Flays, à un prix très modéré, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont.

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis

SARCELLES, au Moriane, rue du Stockis. 92

F. HARDY, rue du Stockis, a reçu nouvelle MORUE du Nord de 1835, ANCHOIX nouveaux, toutes 1^{re} qualité, HUITRES anglaises très-fraîches, POISSONS de mer, etc.

JEUDI 26 MARS, à midi, M. ROBERTI exposera en VENTE au château de Limet (Condroz), quantité de beaux CHÊNES et FRÊNES, croissant dans ses bois aboutissant à la grande route de Liège à Ciney. 201

BELLE MAISON A VENDRE.

Le mercredi 8 avril 1835, à 10 heures du matin, M^{re} PARMENTIER, notaire à Liège, procédera en son étude à l'adjudication publique aux enchères:

D'UNE MAISON spacieuse et en bon état, très agréable ment située au commencement du quai de la Sauvenière, à Liège, à proximité de la salle du Spectacle et ayant une deuxième entrée rue Basse-Sauvenière, n^o 799. Elle contient vestibule, salons, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher, cabinets, greniers, pompe, citerne, deux puits, caves, etc.

Le jardin qui est séparé dudit quai par une grille en fer présente une superficie de 169 mètres carrés 64 centimètres et une façade large de 10 mètres 86 centimètres.

Ce terrain est très propre pour y bâtir.

L'acquéreur jouira de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour connaître les clauses et conditions de la vente audit notaire PARMENTIER. 31

LUNDI 23 MARS 1835, à deux heures de relevée, le bourgmestre et les assesseurs de la commune de Pousset, canton de Waremmé, feront procéder en la demeure du sieur Jamart, cabaretier en la même commune, à L'ADJUDICATION AU RABAIS et en quatre lots des travaux à exécuter pour l'achèvement de L'EGLISE du dit Pousset consistant dans le pavage du parvis, de la nef et du chœur, le plâtre à l'intérieur, y compris le plafond, dans l'achèvement des pignons, la reconstruction de la tour, la toiture et la fourniture de dix vitres.

S'adresser pour prendre inspection des plans et des conditions au bourgmestre du dit Pousset. Le cahier des charges est aussi déposé en l'étude de M^{re} JAMOULLE, notaire à Faime, où on peut en prendre communication. 34

LUNDI 23 MARS, à dix heures, au local de la justice de paix du Sud, rue Mont St. Martin, il sera procédé par le notaire ADAMS, à la licitation, 1^o d'une FERME d'environ 70 bonniers, sise à Morville, commune de Wéris, district de Marche, province de Luxembourg; 2^o d'une MAISON, place St. Denis, à Liège, cotée 650.

Aux conditions à voir chez ledit notaire et à la justice de paix. 4

EN VERTU DE JUGEMENT.

Le LUNDI 23 MARS 1835, 9 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^{re} BERTRAND, notaire à Liège, à ce commis, et par devant M. le juge de paix des cantons du Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, à la VENTE aux enchères publiques d'une MAISON, propre au COMMERCE, située à Liège Outre-Meuse, rue Puits en Sock, n^o 4140, et portant l'enseigne du Mouton Blanc.

Le cahier des charges et les titres de propriété sont déposés en l'étude dudit M^{re} BERTRAND, notaire. 3

MAISONS A VENDRE A LONGDOZ.

Le 24 MARS courant, à dix heures, M^{re} DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, les MAISONS dont la désignation suit, situées à LONGDOZ, construites à neuf depuis peu d'années, savoir:

1^{er} Lot. — Une maison contenant deux habitations, n^o 217

1^{er} bis, avec un petit jardin vis à vis, joignant à l'eau.

2^e Lot. — Une maison n^o 217 2^e bis, avec une autre à côté, dans la ruelle Moquet, et un petit jardin joignant aussi à l'eau.

3^e Lot. — Une maison par derrière, n^o 217 3^e bis, avec un jardin contigu.

S'adresser audit M^{re} DUSART, notaire. 60

VENTE D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

SIÈGE A BOIS L'ÉVÈQUE.

Le LUNDI 30 MARS 1835, à 3 heures de relevée, il sera, par le ministère de M^{re} GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau situé rue Mont St. Martin, n^o 611, procédé à la VENTE aux enchères publiques.

D'UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ, sise à Bois l'Évêque, quartier d'Avroy, consistant en maison avec étable, grange, fournil, jardin, cotillage, verger planté d'arbres, et terres labourables formant un ensemble de un bonnier 58 perches 23 aunes (4 bonnier 46 verges grandes 6 verges petites) joignant du Levant à la propriété de milord Crew dont elle n'est séparée que par la ruelle de Scleasin, du Couchant aux représentants Mathieu Simon, du Midi à Joseph et Guillaume Simon, et du Nord à Libert Macheroux et audit Guillaume Simon.

S'adresser pour connaître les conditions de la VENTE en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n^o 588, dudit M^{re} GILKINET

A LOUER, pour la St. Jean, une MAISON avec jardin, faubourg Hocheporte, n^o 775. S'adresser n^o 780. 89

A LOUER une MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue à la Goffe, n^o 1032. S'y adresser. 96

VENTE IRREVOCABLE PAR ACTIONS
DU
CHATEAU DE HUTTELDORF,
PRÈS DE VIENNE,
ET DE LA

SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN, EN ILLYRIE.

LE TIRAGE SE FERA DÉFINITIVEMENT LE 2 AVRIL 1835.

Avec l'autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche, les propriétés suivantes seront aliénées par actions et délivrées aux gagnans libres de dette et d'hypothèques : 1) le magnifique CHATEAU DE HUTTELDORF, situé à une lieue de capitale et ses dépendances en parc, jardins, forêts, biens fonds et établissemens ruraux; mise à prix : 550,000 florins. 2) La grande SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN en Illyrie, consistant en château, parc, champs, bois, dîmes féodales, métairies, auberges, juridiction patrimoniale, droit de noblesse, etc. évaluée à 250,000 florins. 3) La BELLE TERRE DE KOSCHEHUBE en Carniole. 4) Une précieuse COLLECTION DE TABLEAUX en huile de bons maîtres. 5) Un complet SERVICE DE TABLE EN ARGENTERIE, fabriqué à neuf dans le dernier goût, d'une valeur de fl. 45,000. 6) Une élégante TOILETTE DE DAMES en or et argent, d'une valeur de fl. 48,000, avec une coupe et un cadeau de 400 ducats. Il y a en outre 22,000 gains accessoires de fl. 32,500, 40,000, 6,000, 4,500, 4,000, etc., se montant ensemble à un millions 412,750 florins.

Le tirage se fera définitivement et irrévocablement à Vienne, le 2 avril 1835, sous la garantie du gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Sur six actions prises ensemble une action prime se délivre gratis. Ces actions primes, qui sont de couleur différente, gagneront forcément au moins 5 florins. et concourent tant à la généralité du tirage, qu'à un tirage spécial pour elles de 1002 primes de 13,088 Ducats. En signalant de nouveau à l'attention du public les avantages essentiels inhérens à ces actions prime, le soussigné croit devoir engager les personnes qui voudront être certaines de jouir de tous les avantages attachés à cette vente, à lui adresser directement leurs ordres, qu'il s'empresse d'exécuter avec zèle et exactitude. Le prospectus français, contenant tous les renseignemens ultérieurs, est fourni sans frais par le soussigné. Le paiement des actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce, ou sur disposition après réception des actions. La liste officielle des actions gagnantes, sera adressée franche de port aux actionnaires à l'étranger et au bureau de ce journal. Les personnes qui désireront prendre des actions ou de recevoir le prospectus, sont priées d'écrire directement à

Henri REINGANUM, banquier et receveur général à FRANCFORT sur Mein.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.
P. S. On peut également se procurer par Mr. Reinganum des actions de toutes les autres ventes annoncées dans les journaux.

L'ÉPOQUE,

OU LES

SOIRÉES EUROPÉENNES.

LA PREMIÈRE LIVRAISON VIENT DE PARAÎTRE. — TITRES DES SUJETS PRINCIPAUX.

La Philosophie pratique. — Philosophie allemande. — La Physique. — La Chimie homœopathique. — Éloquence chez les catholiques et les protestans. — Une campagne de Napoléon. — Klopstock. — Littérature orientale. — Galeran de Meulan. — Le Torrent vengeur. — Les deux Pantouffles. — Des Songes. — César Borgia. — La Nuit. — La Vague. — Châteaubriand et ses ouvrages. — Tableaux de l'Inde. — Histoire de la belle Noun-Jihan. — La Fiancée. — Les Sorciers de la Saintonge. — Facéties picardes. — Étrennes de l'époque. — Théâtres. — Inspirations. — Bulletin littéraire.

L'ÉPOQUE peut tenir lieu des différentes publications qui paraissent; elle cite ce que ces différens ouvrages ont de plus remarquable, et donne une analyse complète du reste. On s'abonne à PARIS, rue Pierre-Sarrasin, n° 2, près l'École de Médecine. Prix : un an, 30 francs pour Paris; 35 frs. pour la province; 40 fr. pour la Belgique où l'on s'abonne à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2.

L'INTERPRÈTE,

OU

LE MAÎTRE DE LANGUES MODERNES,

JOURNAL ANGLAIS, FRANÇAIS, ALLEMAND ET ITALIEN,

A l'aide duquel on peut apprendre seul ces quatre langues. — Ce journal est rédigé par des hommes de lettres anglais, français, allemands et italiens. Il a déjà paru douze numéros.

VOICI LES PRINCIPAUX SUJETS QU'ILS RENFERMENT :

- 1^o Grammaire des quatre langues : principes constitutifs des quatre langues mis en rapport et expliqués les uns par les autres ;
2. Thèmes et versions en mot à mot pour les commerçans, thèmes et versions pour les personnes avancées, explications curieuses ;
3. Littératures anglaise, française, allemande et italienne ;
4. Les plus beaux morceaux des meilleurs auteurs anglais, français, allemands et italiens, donnés dans les quatre langues ;
5. Tableau historique des grands écrivains chez les quatre peuples, traduit dans les quatre langues ;
6. Les dates et les principaux événemens de l'histoire des quatre peuples. Voyages, mœurs et faits curieux. Le tout dans les quatre langues.

8 francs par an pour Paris, 10 francs pour la province, 12 francs pour l'étranger.

Un numéro par mois de 64 colonnes, équivalentes à 64 pages ordinaires.
On s'abonne à Paris, rue Pierre-Sarrasin, n° 2, près l'École de Médecine; à Bruxelles, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2.

AVIS.

On peut se procurer des prospectus et actions de grande VENTE DU CHATEAU DE HUTTELDORF aura lieu irrévocablement le

2 AVRIL PROCHAIN,

Chez M. HUBERT, confiseur, rue de l'Université, n° 10, à Paris, où l'on donnera tous les renseignemens désirables.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 9 mars. — Métalliques, 101 0/0. — Actions de la banque 1320.

Fonds anglais du 16 mars. — Cons., 92 5/8 0/0. — belg. 000 0/0. holland. 56 1/2, Portug. 93 5/8. Esp. cortès 64 3/4, 1/4 de prime.

Bourse de Paris, du 17 mars. — Rentes, 5 0/0, 107 1/2 fin cour., 107 60. — Rentes, 3 p. c. 80 40, fin cour., 80 50. — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 45, fin cour., 97 60. — Emprunt Guebhard, 49 1/2, fin cour., 49 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 49 1/4, fin cour., 49 00. — Trois p. c., 31 0/0, fin cour., 31 00; différée, 31 00. — Cortès, 49 1/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 103 1/2, fin cour., 103 00. — Emp. romain, 99 3/4, fin cour., 99 00. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00.

Bourse d'Amsterdam du 17 mars. — Dette active 56 1/4 0/0. — Dito, 5 0/0, 104 1/2 000. — Dito Différée, 5 1/2 0/0. — Bill. de chance 26 0/0 00. — Syndi. d'amor. 95 0/0. — Dito, 3 1/2 0/0, 80 0/0 0. Contrib. de guerre, 000 0/0 00. Bill. du trésoir, 6 0/0, 000 0/0. — Société de comm. 107 1/2 0. — Rus. et comp. 103 5/8. — Dito 1828 et 1829, 103 5/8. — C. de H. 1831, 1833 99 0/0. — Dito ins. au gr. liv. 70 5/8 0/0. — Dito emp. à L., 5 0/0, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 0/0 00 0/0. — Danem. à Lond., 00 0/0. — Rente franc. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 49 1/4 0/0. — Dito à Lond., 3 0/0, 28 7/8 0. — Dito à Paris, 00 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 00 1/4. — Bons cortès à Lond. 49 1/4. — Coupons des cortès, 00 0/0. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 99 3/8. — Act. Rot. 4^{re} levée, 00 00. — Dito 2^e levée, 40. — Lots de Pologne, 125 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 85 13/16 0. — Grecs à Lond. 115 1/4.

Bourse d'Anvers du 18 mars.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	318 0/0 perte		
Londres.	12 08 3/4	P 12 01 1/4	
Paris.	47 3/8	A 47	A 46 7/8
Francofort.	36 1/4	00 0/0	35 7/8
Hambourg.	35 1/2	35 1/4	A

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/2 0/0. — Idem différée, 44 1/2 0/0. — Oblig. de Fent p., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 0/0 A. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 00. Idem diff., 000 00. Obligat. synd. 89 A et 97 3/4 0. — Espagne. Guebhard, 49 et 00/0 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 29 0/0 0. Idem perp. Amsterdam, 49 1/4 3/8 A. — Idem diff., 23 22 et A.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.
300 balles coton Géorgie, prix inconnu.
400 caisses sucre Hayane bl. de flor. 48 3/4 à 49 1/4 entr. étranger.

Bourse de Bruxelles, du 18 mars. — Belgique. Dette active, 54 1/2 0. Emprunt de 24 mill., 101 P. — Actions de la société générale (5) 760 A. — Société de comm. de cette ville, 116 0/0 A. Banque de Belgique (5) 114 1/2 P. — Hollande. Dette active, 55 0/0 A. — Espagne. Guebhard, 49 0/0 0. Perpétuelle Anvers 4 p. 0/0 0. Id. Amsterdam 5 p. 0/0, 49 7/8 P. Idem Paris 3 p. 0/0, 29 1/2 P. Cortès à Londres, 49 7/8 P. Dette différée, 23 0/0 P.

Prix moyen du froment et du seigle pendant la deuxième semaine du lundi 9 mars au samedi 14 mars.

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen.	Quant. vend.	Prix moyen.
Arlon,	360	Fr. C. 42 27	9	7 94
Anvers,	420	15 48	137	8 88
Bruges,	835	13 72	436	8 93
Bruxelles,	2,637	15 45	445	8 95
Gand,	4,005	14 66	180	9 50
Hasselt,	250	15 25	1280	9 60
Liège,	"	13 95	"	9 35
Louvain,	2,475	15 26	4065	8 91
Namur,	552	14 00	97	8 15
Mons,	4,200	14 08	478	7 82
Totaux,	9,434	15 90	3827	9 02

Nota. Il résulte du prix moyen titré ci-dessus que les droits d'entrée du froment et du seigle sont, d'après les dispositions de la loi du 31 juillet 1834, savoir : froment, 37-50 fr. les 1000 kilogrammes; seigle, fr. 21.50 idem.